

GAP

N.B. : cette entreprise n'a pas répondu à notre questionnaire.

Marques : Athleta, Banana Republic, GAP, Hill City, Intermix et Old Navy

Principaux pays de production : Bangladesh, Chine, Cambodge, Inde, Indonésie, Sri Lanka, Vietnam

Nombre de fournisseurs directs/sites de production :
env. 800 sites de production autorisés

LES EMPLOYÉES DES FOURNISSEURS PERÇOIVENT-ELLES UN SALAIRE VITAL ?

Aucune indication

APPROCHE DE L'ENTREPRISE POUR LE VERSEMENT D'UN SALAIRE VITAL :






GAP n'a pas de programme clair concernant la question des salaires. L'entreprise affirme : « Nous demandons des fournisseurs qu'ils versent au moins le salaire minimum légal ou le salaire sectoriel, en fonction de celui qui est le plus élevé [...]. Nous reconnaissons que la responsabilité pour cette question importante ne peut être assumée que de façon collective, et que nos pratiques d'achat peuvent avoir une influence sur les salaires du personnel de notre chaîne d'approvisionnement. »




COMMENTAIRE :

Compte tenu du fait que GAP affirme depuis plus de 15 ans s'assurer que les salaires soient suffisants pour couvrir les besoins fondamentaux des travailleuses, il est choquant que l'entreprise n'ait fait aucun progrès dans la mise en œuvre concrète de cet engagement. GAP contrôle si le salaire minimum est versé, mais l'entreprise ne semble pas reconnaître la différence entre le salaire minimum légal et un salaire suffisant pour vivre et subvenir aux besoins d'une famille. Comme première étape, GAP devrait publiquement rendre compte de la différence entre les salaires versés et le niveau du salaire vital, afin de publier ensuite un plan d'action pour combler cet écart. Comme les mesures volontaires n'ont pour l'instant donné aucun résultat, nous recommandons à GAP de signer un accord salarial juridiquement contraignant avec des instances de représentation du personnel afin d'honorer son engagement en faveur du salaire vital. Le code de conduite des fournisseurs de GAP comprend également un engagement à payer des prix nettement plus élevés aux fournisseurs afin qu'ils disposent des moyens financiers pour verser un salaire vital. Nous n'avons constaté aucun progrès jusqu'à présent, et des mesures doivent être prises.

GAP

Extrait de l'évaluation 2019. Toutes les réponses de l'entreprise sont présentées sur www.publiceye.ch/evaluation2019

Engagement en faveur du salaire vital (Indicateur 1.1.)	
Publication de la liste de fournisseurs (Indicateur 4.1.)	
Publication des données salariales (Indicateur 4.2.)	
Stratégie concrète pour la mise en œuvre d'un salaire vital (Indicateur 5.1.)	
Calendrier clair pour la mise en œuvre d'un salaire vital (Indicateur 5.2.)	

 non/aucune information  en partie  oui